



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

	<b>Cadre réservé à l'administration</b>	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Communes de Maintenon et de Pierres  
Routes Départementales n°906 et n°26-1  
Création d'une voie de liaison et d'un giratoire

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres. e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.	Création d'une voie d'une longueur de 320 ml permettant la liaison entre les Routes Départementales n°906 et n°26-1. Construction d'un giratoire de 25 ml de rayon extérieur et d'une emprise foncière de 8 170 m <sup>2</sup> (0.8170 hectares) sur la Route Départementale n°906.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le présent projet consiste à la réalisation d'une voie de liaison entre les Routes Départementales n°906 et n°26-1 sur les communes de Maintenon et de Pierres afin de permettre les accès aux zones d'activités et commerciales du secteur et cela en remplacement de l'accès actuel non sécurisé Rue du 19 Mars 1962 situé en zone agglomérée.

Le projet comprend :

- La construction d'un giratoire à 3 branches de 25 ml de rayon extérieur avec un anneau de 8 ml de largeur,
- La création d'une voie de liaison d'une longueur de 320 ml entre le nouveau giratoire et la Route Départementale n°26-1,
- Le raccordement de la voie de liaison sur la Route Départementale n°26-1 par un carrefour en T,
- L'assainissement et le traitement des eaux de voirie ainsi que le rétablissement des écoulements naturels du bassin versant intercepté par le projet.

## 4.2 Objectifs du projet

Le présent projet a pour objectif de :

- Desservir et sécuriser les accès aux zones d'activités et commerciales des communes de Maintenon et de Pierres surtout pour le trafic des poids-lourds et cela en remplacement de l'accès actuel situé en zone agglomérée Rue du 19 Mars 1962,
- Permettre le développement des zones d'activités et commerciales des communes de Maintenon et de Pierres,
- Améliorer la liaison entre les Routes Départementales n°906 et n°26-1 sans traversée la zone agglomérée,
- Ralentir le trafic des véhicules empruntant la Route Départementale n°906 en direction de Maintenon,
- Sécuriser l'entrée de ville de Maintenon et marquer l'aménagement par un projet paysager de qualité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus en pour une durée de 6 mois se décomposent en 3 phases :

- Phase n°1 => La réalisation en plein champ de la voie de liaison sur une durée de 2 mois et 15 jours ainsi que la création des ouvrages d'assainissement et de traitement des eaux,
- Phase n°2 => La réalisation du carrefour giratoire pour une durée de 3 mois, travaux sous alternat pour certaines prestations et sans coupure totale de la circulation,
- Phase n°3 => Le rétablissement de la voie de liaison sur le Route Départementale n°26-1 par un carrefour en T, travaux réalisés sur une durée de 15 jours et hors circulation , celle-ci pouvant être déviée par la Route Départementale n°326-5.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation de la voie de liaison permettra le report du trafic poids-lourds de la Rue du 19 Mars 1962 sur la nouvelle Route Départementale.

La gestion et l'entretien de la voirie seront réalisés par le Conseil Général d'Eure-et-Loir.

La gestion et l'entretien de l'ensemble des espaces verts et de l'éclairage du giratoire seront réalisés par la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Ouverture d'une route départementale => article L131-4 du code de la voirie routière,
- Autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

- Ouverture d'une route départementale => article L131-4 du code de la voirie routière.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale du projet,	20 320 m <sup>2</sup>
- Dimensions du giratoire,	R ext. de 25 ml et anneau de 8 ml
- Longueur de la voie de liaison,	320 ml
- Largeur de la chaussée et de l'emprise maximum de la voie de liaison,	2 x 3,50 ml
- Hauteur maximum des remblais de la voie de liaison (APS),	2,09ml
- Hauteur maximum des déblais de la voie de liaison (APS).	2,18ml

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieudit "Les Pommerayes"  
entre la RD n°906 et la RD n°26-1  
Commune de Maintenon pour le  
giratoire sur la RD n°906 et la voie  
de liaison,  
Commune de Pierres pour le  
raccordement en T sur la RD n°26-1

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 1 ° 33 ' 48,7 " E Lat. 48 ° 34 ' 31,9" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 1 ° 33 ' 57,9 " E Lat. 48 ° 34 ' 28,3" N

Point d'arrivée : Long. 1 ° 33 ' 39,7 " E Lat. 48 ° 34 ' 35,5" N

Communes traversées :

Communes de Maintenon et de Pierres

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols**

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Usage actuel des sols => terre agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour la commune de Maintenon => Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 novembre 1997, révisé partiellement le 19 juin 1998, modifié le 13 mars 2000 et faisant l'objet d'une modification simplifiée approuvé le 15 octobre 2012  
=> Zone NC  
Pour la commune de Pierres => Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2007 et modifié le 2 juillet 2009  
=> Zone A  
Les documents d'urbanisme de ces 2 communes devront faire l'objet d'une modification dans leurs règlements en permettant le déblais et remblais en zones agricoles.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Plans de Prévention des Risques "Inondation" en Eure-et-Loir :  
- Plans Prescrits => Intitulé "Eure - Aval de Maintenon"

Ancien aqueduc de Pontgouin à Versailles référence PA00097145

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

**Oui Non**

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

A environ 1,7 km du site Natura 2000 - Directive Habitats ZSC intitulé :  
- "Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons Affluents" (FR 24 00 552)

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

## 4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au stade Avant-Projet-Sommaire (APS), compte-tenu des volumes de déblais et de remblais résultants du profil en long projeté et du profil en travers type de la voirie ainsi que de la structure de chaussée envisagées , le projet sera excédentaire en matériaux de l'ordre de 8 150 m3.
	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet nécessite l'utilisation d'espaces agricoles soit une surface d'environ 15 000 m<sup>2</sup>.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>				Lors de la réalisation des travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la réalisation des travaux dues au compactage des matériaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement de la chaussée seront collectées puis traitées avant rejet dans le milieu naturel. Le rétablissement des écoulements naturels du bassin versant intercepté par le projet sera pris en compte. Ces prestations feront l'objet d'un dossier "Loi sur l'Eau" qui permettra de valider les études.
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre AC1 d'un monument historique soit l'Ancien aqueduc de Pontgouin à Versailles référence PA00097145. Le présent projet fera l'objet d'une demande de diagnostic archéologique auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie (DRAC-SRA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet doit prélever des terres agricole. En revanche, il va permettre un développement de l'activité économique des communes de Maintenon et de Pierres en créant une meilleur desserte des zones d'activités et commerciales pour les poids-lourds . De même, le projet va permettre la sécurisation des routes départementales du secteur (intersections et sections courantes) ainsi que l'aménagement de l'entrée de ville de Maintenon.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

A l'analyse des éléments contextuels de ce questionnaire et au vue du projet envisagé, le Conseil Général d'Eure-et-Loir ne détecte pas la présence d'impacts qui ne soient pas traitées par les mesures traditionnelles prises à l'occasion des projets routiers (assainissement des eaux pluviales, accompagnement paysager pour insertion dans le site).

Une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 plan synoptique des prestations au 1 / 5 000ème =&gt; partie 4</li> <li>- 1 vue en plan au 1 / 2 000ème et 1 profil en long au 1 / 2 000ème - 1 / 500ème du projet (APS) =&gt; parties 5 et 6</li> <li>- 1 zonage du domaine de la biodiversité au 1 / 25 000ème =&gt; parties 5 et 6</li> <li>- 1 carte des servitudes et des contraintes au 1 / 20 000ème =&gt; parties 5 et 6</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Chartres

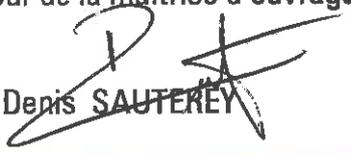
le,

14 janvier 2013

Signature

CONSEIL GÉNÉRAL D'EURE-ET-LOIR  
DGAI / DMO  
1 place Châtelet  
CS 70403  
28026 CHARTRES CÉDEX

Par délégation,  
Le Directeur de la maîtrise d'ouvrage,

  
Denis SAUTERÉY